

Son Honneur le Président: Puis,

... et la mal comprendre peut porter une atteinte grave à la liberté de parole. On empêche souvent des députés d'user de leur droit à la parole en prétextant que leurs propos ne sont pas au point quand, en fait, ils portent sur des questions qui se rattachent même de loin, voire indirectement, à celle que l'on discute. Dans les cas incertains, le député doit avoir le bénéfice du doute.

Après avoir cité Beauchesne quant à cette question de la pertinence, je profite de l'occasion—et tous les sénateurs des deux côtés de la Chambre seront, bien sûr, d'accord avec moi—pour dire que je crois au principe de la liberté de parole. A présent, je pense que nous...

L'honorable M. Flynn: J'y crois aussi.

Son Honneur le Président: ...devrions en rester là pour le moment, et la parole est à l'honorable sénateur Lamontagne.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Je rappellerai aux honorables sénateurs qu'étant donné que dans son discours le sénateur Lamontagne se reportera peut-être à des cas politiques, il n'est pas tenu de répondre sur-le-champ à toutes les questions qui pourraient lui être adressées. Il tiendra peut-être certaines de ces questions pour préavis et y répondra à la fin de son intervention.

L'honorable M. Flynn: Il n'est pas tenu de répondre sur-le-champ, mais laisseriez-vous entendre qu'il ne devrait pas essayer de le faire?

L'honorable M. Lamontagne: Monsieur le Président...

L'honorable M. Grosart: J'invoque le Règlement. Je me demande si Votre Honneur connaît l'existence d'un règlement du Sénat concernant la pertinence au cours des débats?

Son Honneur le Président: Je le répète, c'est la première fois que j'ai eu à m'occuper de la question de la pertinence. Ce n'est pas une question facile. J'y ai pensé et j'ai simplement attendu une occasion qui me permettrait de prendre une décision à propos d'un cas particulier.

Bien entendu, je ne rendrai pas une décision définitive avant d'avoir entendu les experts de part et d'autre, y compris l'honorable sénateur Grosart. J'espère qu'il sera possible ce soir, sans nous égarer trop profondément dans cette question de pertinence, d'entendre l'honorable sénateur Lamontagne.

[L'honorable M. Flynn.]

L'honorable M. Grosart: Au sujet de la réponse de votre Honneur je me demande encore si votre Honneur est au courant d'un certain règlement du Sénat qui exige que le débat soit pertinent.

L'honorable M. Flynn: Ce n'est pas un règlement du Sénat mais une simple règle de logique.

L'honorable M. Fournier (de Lanaudière): Lorsque nous traitons de questions de bons sens je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir recours à la règle écrite.

Si vous faites une déclaration qui est sans rapport avec le sujet précis dont nous discutons, vous enfreignez le Règlement, que ce soit une règle écrite ou non.

Son Honneur le Président: Puis-je maintenant en revenir au point soulevé par le sénateur Grosart? Si je comprends bien, il me demandait quelle règle s'appliquerait ici. Je ne pense pas que le Règlement comporte quoi que ce soit sur le sujet de la pertinence des débats et, dans ces conditions, la tradition est de s'en remettre aux autorités.

Pouvons-nous inviter le sénateur Lamontagne à poursuivre ses remarques? J'aimerais qu'à la première occasion nous approfondissions cette question de la pertinence des débats.

L'honorable sénateur Lamontagne a la parole.

L'honorable M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je promets certes de m'incliner devant votre décision mais, pour ma part, je crois être entièrement dans le cadre du débat et de l'objectif de la motion car, si j'ai bien compris, elle réclame que le Parlement, ou tout au moins l'une des chambres du Parlement, exerce un contrôle plus grand sur l'exécutif dans notre régime. L'exécutif comporte des gens qu'on appelle fonctionnaires. Ces fonctionnaires et les pouvoirs qu'ils exercent ont été mentionnés à maintes reprises au cours du débat par le sénateur O'Leary, le sénateur Grosart, le sénateur Thompson et d'autres. Je ne comprends donc pas pourquoi l'honorable chef de l'opposition manifeste ce soir tant de nervosité et d'impatience. Tout d'abord, je crois avoir parfaitement le droit de débattre ces questions ce soir et, en second lieu, je ne crois pas retarder l'approbation d'aucune mesure législative importante.

L'honorable M. Flynn: Non, c'est moi le responsable. J'accepte la responsabilité de ce retard, mais j'estime que vous avez amorcé un nouveau débat.

L'honorable M. Lamontagne: Je vous accorde que jusqu'ici pendant mon discours,